

**Règlement du Jeu concours**  
**ARMISTICE X AMOUR SINGULIER**

La société RAUTUREAU APPLE SHOES, société par actions simplifiées au capital de 5 297 875 euros, immatriculée au RCS de La Roche Sur Yon sous le numéro B302 60 008 000173, dont le siège social est situé 2, rue des boutons d'or, 85130 LA GAUBRETIERE, représentée par Mme Camilla SCHIAVONE en qualité de directrice générale,

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu ARMISTICE en collaboration avec AMOUR SINGULIER,

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Les modalités de ce jeu sont décrites ci-après.

**Article 1 : Objet du jeu**

Le Jeu ARMISTICE X AMOUR SINGULIER est gratuit et sans obligation d'achat. Il consiste à participer au jeu concours selon les modalités définies à l'article 2.

**Article 2 : Modalités de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine à l'exception :

- Du personnel de l'organisateur et de sa famille,
- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- Des mineurs.

L'organisateur se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, le cas échéant, au gagnant, prouvant sa non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus. Il n'est autorisé qu'une seule participation par compte Instagram pendant toute la durée du jeu.

Le jeu consiste à :

- Liker le post du jeu concours
- Suivre les comptes Instagram : @amoursingulier et @armisticeshoes
- Pour chaque participant, taguer 2 ami.e.s fans de mode en commentaires

Les publications à aimer et commenter se trouvent sur le compte Instagram : @amoursingulier et sur le compte Instagram @armisticeshoes.

Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

**Article 3 : Date et durée**

Le Jeu se déroule du 26 janvier 2022 à 12h jusqu'au 02 février 2022 à 17h.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

#### **4 Validité de la participation**

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le participant n'est pas abonné aux deux comptes précités, s'il n'a pas aimé la publication du jeu concours et si le commentaire sous la publication ne comporte pas la mention de plusieurs autres personnes.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort toute participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout commentaire ne contenant pas les informations requises.

Par ailleurs, une analyse des informations relatives aux participants sera effectuée afin de s'assurer que les conditions de participation au Jeu sont bien respectées.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Les deux gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu le 2 février à 17h, au siège social de l'organisateur, par le Responsable communication.

Une même personne ne pourra pas être désignée gagnante pour les deux comptes Instagram.

Tout commentaire incomplet et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un commentaire soit validé.

#### **Article 6 : Désignation des Lots**

Il y aura un gagnant pour le concours via le compte Instagram @armistice et un gagnant pour le concours via le compte Instagram @amoursingulier.

Les gagnants recevront la paire de leur choix et la pointure de leur choix (de 36 à 41) de la collection ARMISTICE Printemps été d'une valeur maximum de 99€.

Chaque paire gagnée sera accompagnée d'un T-Shirt Amour Singulier d'une valeur de 35 €.

Il est précisé que les lots ne peuvent pas donner lieu à remplacement, remboursement ou échange pour quelle raison que ce soit.

#### **Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants**

Les gagnants seront contactés via leur compte Instagram choisit pour la participation au concours.

#### **Article 8 : Remise ou retrait des Lots**

Les prix seront envoyés par courrier à l'adresse qui aura été fournie par le gagnant au moment où l'organisateur l'aura contacté pour lui annoncer son gain.

Les gagnants injoignables et auxquels les lots n'auront pu être envoyés dans les 5 jours suivants le tirage, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit, l'organisateur ne sera nullement tenu responsable envers le gagnant qui ne se serait pas présenté et/ou manifesté dans le délai imparti pour retirer son lot.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

### **Article 9 : Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

### **Article 10 : Données nominatives**

Les données des gagnants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour l'attribution de leurs gains.

Les informations recueillies des gagnants pour l'envoi de leurs gains sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur.

Les données collectées ne seront utilisées que par l'organisateur dans le cadre du Jeu concours ARMISTICE x Amour Singulier.

Les données sont conservées pendant 3 ans à l'issue du Jeu.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur RAUTUREAU APPLE SHOES, 2 rue des Boutons d'Or, 85130 LA GAUBRETIERE, ou l'adresse email suivante : dpo@armistice.fr

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs ;
- droit de verrouillage ou d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD) ;
- droit à la limitation du traitement des données des Utilisateurs (article 18 RGPD) ;
- droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD) ;
- droit à la portabilité des données que les Utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### **Article 11 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les commentaires recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des

éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

#### **Article 12 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

#### **Article 13 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par mail. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

#### **Article 14 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu au siège social de RAUTUREAU APPLE SHOES : 2 rue des Boutons d'Or 85130 LA GAUBRETIERE.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier adressé à l'organisateur dont l'adresse figure ci-dessus.